

**Procès-verbal du conseil d'administration,
séance extraordinaire du Centre de services
scolaire des Draveurs,
le 27 janvier 2025**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

INITIALES DU PRÉSIDENT 

PRÉSENCES :

Membres parents : Jérôme Maltais, Annie Goudreau, Anne-Marie Loiselle, René Villeneuve, Marie-France Joanisse

Membres du personnel scolaire : Julie Roussel, Stéphanie Bourbonnais, Sara Duguay, Mélanie Saumure,

Membres de la communauté : Micheline Marcotte-Boucher, Gilles Morisset, Marc Pérusse

ABSENCES : Katherine Sarrazin, Mireille Régimbald, Paul Loyer

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Manon Dufour, Directrice générale, Julie Laberge, directrice générale adjointe, Christian Laforest, Directeur général adjoint, Pierre Girard, directeur général adjoint, Frédéric Poulin, Directeur du Service du secrétariat général et du transport scolaire et secrétariat général et Marie-Andrée Marquis, Coordonnatrice en adaptation scolaire et services complémentaires

C466-0125 CONSTATATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président ouvre la séance extraordinaire et propose l'adoption de l'ordre du jour.

PAROLE AU PUBLIC

N/A

C467-0125 SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE RÉPARTITION DES RESSOURCES

CONSIDÉRANT que le règlement 50-42-02 « Délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs » délègue à la direction générale le pouvoir d'instituer un comité de répartition des ressources;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.3 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de répartition des ressources a pour fonction de faire des recommandations au conseil d'administration du centre de services scolaire en vue d'établir les objectifs et les principes de la répartition annuelle des revenus conformément à l'article 275, de déterminer cette répartition conformément à l'article 275.1, incluant les critères servant à déterminer les montants alloués, et de déterminer la répartition des services éducatifs complémentaires conformément à l'article 261;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.4 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de répartition des ressources doit faire annuellement une recommandation au conseil d'administration quant à l'affectation des surplus des établissements d'enseignement du centre de services scolaire conformément à l'article 96.24;

**Procès-verbal du conseil d'administration,
séance extraordinaire du Centre de services
scolaire des Draveurs,
le 27 janvier 2025**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
INITIALES DU PRÉSIDENT *JP* *SL*

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de répartition des ressources;

IL EST PROPOSÉ par Marie-France Joanisse d'adopter les recommandations émises par le comité de répartition des ressources dans le document joint.

Adopté à l'unanimité

C468-0125 EFFORTS BUDGÉTAIRES 2024-2025

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2024-2025 dûment adoptées le 23 septembre 2024;

CONSIDÉRANT la lettre du 13 décembre 2024 provenant du ministère, annonçant l'application d'un effort budgétaire pour le réseau public qui s'élève pour le Centre de services scolaire des Draveurs au montant de 2 187 808,57 \$ d'ici le 31 mars prochain;

CONSIDÉRANT le dépôt des paramètres initiaux amendés contenant de nouvelles sommes découlant de la signature des conventions collectives du personnel enseignant, professionnel et de soutien, le 17 décembre 2024;

CONSIDÉRANT le travail effectué par l'ensemble des directions des établissements et des services afin de cibler les dépenses pouvant être diminuées et préserver les dépenses essentielles et obligatoires;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources financières, du comité de répartition des ressources et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par Micheline Marcotte-Boucher que les efforts proposés soient appliqués dès maintenant et inclus dans la révision budgétaire 2024-2025 à venir.

Adopté à l'unanimité

DATE, HEURE ET LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance régulière du conseil d'administration aura lieu le 24 février 2025 à 18 h 30.

C469-0125 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Gilles Morisset que la séance soit levée. Il est 18 h 51.

JP
Frédéric Poulin
Secrétaire général

JM
Jérôme Maltais
Président